



- Règlement Intérieur – Champ d'application

Ce règlement s'applique à toutes les personnes participant à une action de formation (ici nommé « stagiaire ») et au personnel du centre chargé de veiller au respect de ces consignes (ici nommé « ASLC »).

Les mesures d'accessibilité pour faciliter l'accès et la circulation des personnes en situation de handicap ont été prises en compte. Notre indicateur est à 7/11 sur notre attestation d'accessibilité.

Hygiène et sécurité

Consignes d'incendie

Les consignes d'incendie et notamment un plan de localisation des extincteurs et des issues de secours sont affichés dans les locaux de l'organisme de formation. Le stagiaire doit en prendre connaissance et les appliquer en cas d'incendie ou d'évacuation.

Règles d'hygiène

Il est interdit de manger, de fumer ou de vapoter dans les locaux. De manière générale les stagiaires s'engagent à respecter les locaux (classes, sanitaires et communs) et le mobilier et à les garder propres. En cas de dégradation volontaire, le renvoi du stagiaire et le remboursement des réparations pourra être exigé par l'ASLC.

Assurances

Les assurances maladie, accident et responsabilité civile sont à la charge du stagiaire. ASLC décline toute responsabilité en cas de perte, de vols ou endommagement des effets personnels des stagiaires.

Formation

Inscription

L'inscription n'est définitive qu'après envoi de la convocation. Un certificat d'inscription est alors délivré.

Changement de dates ou report

En cas d'insuffisance du nombre des participants, ASLC se réserve le droit de reporter la formation.

Pour différentes raisons (session d'examen, jour férié, maladie ou absence justifiée du professeur etc.), ASLC se réserve le droit de reporter des cours ponctuellement et donc la date de fin de session d'un cours.

Assiduité

Tout stagiaire arrivant avec plus de 15 minutes de retard ne sera pas accepté au cours. Il sera considéré comme absent sauf justification valable.

En cas d'absence, les stagiaires sont invités à prévenir et si possible à fournir un justificatif valable. En cas d'absence prolongée et injustifiée, l'ASLC se réserve le droit de mettre fin à la formation d'un stagiaire.

Le certificat d'assiduité est délivré dans un délai de 1 mois après la fin de la session et précisera le taux d'assiduité effectif.

Comportement et vivre-ensemble

Dans le cadre d'une formation collective, il est impératif d'être dans le respect mutuel des participants et de l'ensemble des parties prenantes (formateurs, administratifs, personnels du centre de formation).

Dans un esprit de convivialité, un espace avec de l'eau chaude et du café/thé est mis à disposition. Les stagiaires sont invités à apporter leur propre tasse.

La formation de français est un espace de neutralité religieuse. Les opinions religieuses sont respectées, mais il est demandé de ne pas manifester de prosélytisme (pratiques visant à convaincre d'autres personnes d'adopter ses croyances). Chacun est libre de ses croyances, et toute discrimination ou moquerie en lien avec les convictions religieuses des autres est strictement interdite.

En cas de comportement inadapté ou irrespectueux, l'ASLC se réserve le droit d'exclure le stagiaire concerné.

Réclamation

Pour toute réclamation, écrire via le formulaire <https://forms.gle/GKvkap9Vvxd8pF5Z7> (anonyme) ou à l'adresse aslc@aslc-paris.org

Association d'Assistance Scolaire Linguistique et Culturelle

Siège social : 10, rue du Buisson Saint Louis 75010 Paris Tél. : 01 85 09 18 85

E-mail : aslc@aslc-paris.org Site web : <https://centre-linguistique.com>

SIRET 410 009 450 00017 Code APE 853K Association déclarée Loi de 1901. J .O. n°1559 du 16 juillet 1996

Numéro d'enregistrement préfectoral de formation : 11.75.38140.75

La certification **Qualiopi** a été délivrée au titre de la catégorie suivante : actions de formation (RCM21769)